

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 31 (1994)
Heft: 1194

Artikel: Inventaire : prison de rêve, prison-modèle, prison sordide
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1009688>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Prison de rêve, prison-modèle, prison sordide

(jd) La Ligue suisse des droits de l'homme, en collaboration avec l'Association des juristes démocrates, l'Organisation mondiale contre la torture et l'Association pour la prévention de la torture, a effectué une enquête sur les conditions de vie dans les prisons de district et des postes de police des cantons de Berne, Fribourg, Saint-Gall, des Grisons, du Tessin, du Jura et du Valais. Les informations récoltées proviennent de témoignages de détenus, d'avocats, de la presse et de rapports officiels parlementaires et gouvernementaux. Les exemples que nous avons retenus ne reflètent pas la situation générale; ils constituent l'inventaire des conditions les plus déplorablement rencontrées et qui vont justifier une intervention de la Ligue suisse auprès de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies.

Berne, division cellulaire de l'Inselspital: cellules en sous-sol climatisées, sans lumière naturelle; pas de promenade possible.

Fribourg: à Romont, Morat et Estavayer-le-Lac, les cellules mesurent 6m² et les toilettes ne sont séparées que par un muret. A Romont et à Bulle, l'éclairage est insuffisant, alors qu'à Bulle les toilettes ne sont pas séparées. Les cellules ne disposent pas de l'eau courante et les détenus n'ont pas la possibilité de se promener, sauf à Romont, mais dans les couloirs seulement.

Grisons: dans la prison de la police cantonale à Coire, les cellules mesurent 6-7m². L'éclairage artificiel permanent supplée à l'opacité des fenêtres munies de verre blanc. Les détenus n'ont pas droit à la promenade durant la détention préventive et ne disposent en guise de literie que de deux couvertures militaires usagées.

Jura: dans la prison de district de Porrentruy, l'éclairage des cellules est insuffisant, tout comme l'aération. La promenade a lieu dans un local fermé.

Saint-Gall: les prisons de district n'offrent que des cellules exiguës et sombres. Dans la plupart d'entre elles, pas de promenade possible, faute de cours ou de personnel.

Tessin: les conditions de détention dans les postes de police sont particulièrement déplorablement. A Bellinzone, plusieurs cellules ont été déclarées insalubres par le service d'hygiène. A Lugano, il arrive que des détenus soient contraints de dormir par terre.

Valais: à Saint-Maurice, Monthey, Saint-Gingolph, les cellules sont exiguës et sans mobilier. Eclairage exclusivement électrique et insuffisant à Saint-Maurice et Saint-Gingolph. Pas de douche à Saint-Gingolph. A Monthey, les repas sont livrés par l'hôpital avec un décalage d'une demi-journée: celui du soir est servi le lendemain à midi. ■

Réaction instinctive ...et sagesse

(ag) L'approbation forte, à l'unanimité des cantons, de la loi sur les mesures de contrainte, illustre bien la multiplicité des courants formateurs de l'opinion. L'engagement appuyé de la presse écrite à l'opposition référendaire, notamment de la part des journaux qui touchent un électorat non-abstentionniste, les réticences discrètes formulées par les Eglises pouvaient laisser présager un refus ou une décision plus équilibrée, en Suisse romande, au moins. Probablement que les citoyens ne se sont pas arrêtés aux distinctions juridiques. A tort ou à raison, sans xénophobie souvent, ils ont réagi selon ce principe simple; celui qui demande asile et protection respecte qui lui offre l'hospitalité: on ne souille pas le nid offert. On était très loin, dans cette réaction instinctive, des discussions sur la portée de tel ou tel article.

Le référendum a eu pour résultat de plébisciter la loi. Mais il a aussi contraint les défenseurs de la loi à multiplier les assurances sur la modération dans l'application. Elle sera contrôlable, compte tenu de la latitude laissée aux cantons. Les opposants pourront y veiller, de même que les juges.

Pour le deuxième objet, on se réjouira du succès de la loi sur l'assurance-maladie.

L'engagement de Ruth Dreifuss a été payant et aussi celui de parlementaires, réputés à droite, qui étaient partie prenante aux compromis et qui ont tenu parole avant la prise de décision populaire. ■

CLICHÉS

L'art de la désinformation

(jg) Dimanche 2 décembre, France-Inter écoutée d'une oreille distraite à 13 heures en buvant un café. On annonce une correspondance de Maurice Fusier (est-ce la bonne orthographe ?) de Lausanne au sujet de la votation sur les mesures de contrainte. En moins d'une minute, il parvient à dire qu'il s'agit de mieux contrôler «les étrangers» – en ajoutant toutefois que les résidents n'étaient pas concernés –, puis que les résultats allaient sans doute montrer l'habituelle coupure entre Alémaniques et Romands, avant de conclure sur la séparation de plus en plus marquée entre les ethnies qui composent la Suisse!

Nous sommes prêts à beaucoup d'indulgence pour les journalistes étrangers qui viennent couvrir un événement dans notre terra incognita helvétique, mais là, de trois choses

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédactrice:
Valérie Bory (vb)
Ont également collaboré à ce numéro:
Michel Bory
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)
Forum: Fabienne Bugnon
Philippe Abravanel
Composition et maquette:
Valérie Bory,
Murielle Gay-Crosier,
Françoise Gavillet
Administrateur-délégué:
Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et
Métiers SA, Renens
Abonnement annuel:
80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9